

Arrondissement de BLOIS

MAIRIE
DE
COUR-CHEVERNY

Code Postal : 41700
Téléphone : 02.54.79.96.38
Télécopie : 02.54.79.28.58
E-mail : mairie.cour.cheverny@wanadoo.fr

Objet :

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 MARS 2009 A 18h30

Convocation : 18 mars 2009

Etaient présents : M.ANTIER, Mme MERLETTE-GRATEAU, M.THOREL, Mme ALIZON, M.FILOCHE, Mme DORE-TOUCHET, MM.HAYE, DASSISE, Mme GAUTHIER (arrivée pour décisions), M.METEYER, Mme ALLEMAND-TAPHINAUD, M.HERVE, Mmes COURANT, JACQUET, CHOISY, MM.PIVRON (arrivé délibération n°1), RIGAULT, Mme SAINT-SAENS, M.METHEZ, Mme JOLLIVET (arrivée pour décisions).

Absents excusés : Mme DE LA FERTE (donne procuration à Mme Doré-Touchet).

* * * * *

Le Conseil Municipal :

- a approuvé le procès-verbal de la séance du 20 février 2009 à l'unanimité,
- a donné un avis favorable à l'unanimité pour ajouter deux dossiers à l'ordre du jour :
 - * organisation d'une classe de neige en 2010
 - * remboursement d'un acompte pour la location du gîte
- a examiné les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire,
- a examiné les subventions à accorder aux associations en 2009,
- a approuvé le compte de gestion 2008 de la commune,
- a approuvé le compte administratif 2008 de la Commune présentant les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

* Dépenses	1 939 578,54 €
* Recettes	2 258 589,33€
* Résultat de l'exercice	+...319 010,79 €
* Excédent 2007	226 744,29 €
* Résultat de clôture	+.....545 755,08 €

Section d'Investissement

* Dépenses	238 398,00 €
* Recettes	273 214,51 €
* Résultat de l'exercice.....+	34 816,51 €
* Excédent 2007	-.....135 361,00 €
* Résultat de clôture.....-100 544,49 €

- a décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2008 de la commune ainsi qu'il suit :

- * 214 664,49 € à la section d'investissement
- * 331 090,59 € à la section de fonctionnement

- a approuvé le budget primitif 2009 de la commune équilibré à :

- * 1 028 333 € en section investissement
- * 2 470 606 € en section de fonctionnement

- a décidé de maintenir les taux d'impositions 2008 ainsi qu'il suit :

* taxe habitation	12,55
* taxe foncière	21,05
* taxe foncière non bâti	44,38

Et de recevoir un produit fiscal de 712 616 €,

- a décidé de réaliser un prêt de 300 000 € pour financer les investissements réalisés en 2009,

- a décidé d'autoriser le Maire à signer la convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie pour la récupération du FCTVA et s'engage à réaliser au 31 décembre 2009 des dépenses d'investissement pour un montant minimum de 515 908 €,

- a décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2008 du service des transports scolaires de 8 926,62 € à la section de fonctionnement,

- a approuvé le budget primitif 2009 du service des transports scolaires équilibré à :

- * 38 689 € à la section d'investissement
- * 34 425 € à la section de fonctionnement

- a approuvé le tableau d'amortissement des immobilisations pour 2009 pour le service des transports scolaires,

- a décidé de verser une subvention communale d'équilibre de 4 144 € au service des transports scolaires,

- a approuvé le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2008

- a approuvé le bilan 2008 de la formation des élus,

- a décidé de reconduire pour 2009 la ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Val de France,

- a décidé de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

- * création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- * suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

- a autorisé le Maire à signer avec l'Etat une convention pour recruter un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi, pour une durée de 1 an à raison de 35h / semaine,
- a décidé de prendre en charge les frais de formation au BAFA d'un agent communal d'un montant de 294 €,
- a fixé les crédits alloués aux Etablissements scolaires pour leur fonctionnement en 2009,
- a décidé de reconduire pour 2009 la dotation de 4 000 € pour l'achat de livres à la bibliothèque,
- a approuvé l'avenant au bail passé avec la Poste qui prendra effet au 1^{er} juillet 2009,
- a décidé d'allouer une participation de 411 € à la Ville de Contres pour la prise en charge d'une formation d'un jeune sapeur pompier résidant à Cour-Cheverny,
- a demandé l'inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
- a demandé la prise en compte de chemins au titre du Plan Départemental de Tourisme Equestre,
- a décidé d'organiser pour 2010, deux classes de neige dans les centres de Vars-les-Claux ou Guillestre,
- a décidé d'autoriser le Trésor Public à rembourser l'acompte versé pour la location du gîte le 18 avril 2009 vu les circonstances données pour l'annulation de la location,
- a décidé d'accorder la gratuité de la location de la salle des fêtes au Comité des fêtes pour l'organisation du concert le 18 avril 2009.

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire donne connaissance :

- de la lettre reçue de Monsieur le Préfet de Loir et Cher relative au renforcement du plan vigipirate du 23 mars au 04 avril pour le sommet de l'OTAN. Un courrier a été adressé à l'ESCCC pour la sécurité au gymnase aux personnes qui utiliseront la salle des fêtes les deux week-end concernés et des barrières ont été placées rue Barberet à l'entrée de l'école, après concertation avec la Gendarmerie,
- de l'établissement des permanences aux bureaux de vote pour les élections européennes le 07 juin 2009 et demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaître rapidement leur disponibilité,
- de l'organisation de la cérémonie de commémoration du 8 mai avec le défilé à 10h à Cour-Cheverny,
- des recherches effectuées par Madame COURANT sur la personne issue de la Commune qui a contribué à la naissance du Québec et dont l'on fête cette année le 400^{ème} anniversaire. Une plaque commémorative sera posée salle des réceptions à la Mairie le 16 mai prochain. Des invitations vous seront adressées.

COUR-CHEVERNY, le 01 avril 2009
 Le Maire,
 Yves ANTIER.